

BIOETHIQUE et RESPONSABILITE SOCIALE

L'introduction de la notion de responsabilité sociale en tant que principe fondateur de la bioéthique constitue un des apports majeurs de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme adoptée en octobre 2005 par l'UNESCO.

Message de portée politique sur le rôle que la bioéthique doit jouer dans le domaine sanitaire et social, cette référence trouve sa pleine valeur au sein d'un texte où « tous les principes doivent être compris comme complémentaires et interdépendants » (art.26 DUBDH). La réflexion menée pour en approfondir la réalité doit donc, à notre sens, s'articuler suivant une double question :

Quelle influence la notion de responsabilité sociale peut-elle avoir sur la bioéthique ?
Mais aussi : qu'apporte la bioéthique à la compréhension de la responsabilité sociale ?

I L'influence de la responsabilité sociale sur la bioéthique

Sans aucun doute, cette influence vise essentiellement à rééquilibrer la bioéthique, perçue comme appréhendant les questions éthiques touchant à l'individu dans le cadre d'un système de santé de haute technologie, vers une approche plus globale, plus collective, mettant la solidarité au premier rang afin de concrétiser au mieux ce qui fait réellement la santé de tous.

La responsabilité sociale va donc conduire à s'interroger sur la réalité et l'efficacité des systèmes de santé en fonction d'objectifs concrets et de la recherche de l'équité. Mais cette réflexion reste celle du champ de la bioéthique et non de toute la sphère du social.

--Il s'agit donc, au premier chef, d'**une interrogation sur l'apport (qualitatif et quantitatif) des techniques biomédicales à l'effort de santé**, en ayant à l'esprit un équilibre de moyens à respecter, en fonction des ressources, entre satisfaction des besoins individuels et satisfaction des besoins collectifs, la santé étant un bien à double visage, individuel et collectif, chacun dépendant de l'autre (du bon état épidémiologique générale dépend la bonne santé individuelle et de la bonne santé individuelle dépendent les ressorts économiques financeurs de la solidarité sociale).

Faire de la responsabilité sociale un pilier fondamental de la bioéthique, c'est aussi donner à la bioéthique le moyen de répondre moralement et concrètement à la diversité des besoins individuels par une meilleure prise en compte de la dimension collective de ceux-ci. La conséquence première de cette intégration de la solidarité dans l'application des nouvelles techniques biomédicales est de garder à l'esprit que chaque geste médical a autant de signification individuelle que collective.

L'assistance médicale à la procréation répond ainsi au désir légitime de constituer une famille mais aussi à l'idée qu'une société se fait du rôle de la famille comme élément de dynamique sociale. C'est ainsi accepter que chaque manifestation individuelle d'un droit lié aux

technologies de santé **puisse** trouver des limites dans un intérêt général garant des droits de tous.

--La seconde conséquence de la place acquise par la responsabilité sociale est nécessairement **une réflexion approfondie sur les instruments et les moyens financiers, humains et matériels** que nécessite l'organisation du système de santé propre à chaque pays.

Quelle part de la richesse globale voulons-nous consacrer à la santé ? Comment souhaitons-nous que celle-ci soit utilisée ? En favorisant la dépense individuelle ou, au contraire, en définissant des priorités d'ordre collectif ?

Sur quelle organisation faire reposer la fourniture et la distribution des prestations de santé ? Comment faire en sorte que celle-ci apporte tant sur le plan technique qu'humain la meilleure satisfaction possible ?

Si le monde de la bioéthique est de construction récente, celui de « l'économie de la santé » a son histoire, ses institutions et ses « règles du jeu ». La bioéthique ne saurait ni les réinventer ni les ignorer. Elle doit simplement en tenir compte pour exercer, elle-même, une influence efficace dans le domaine des technologies de la santé.

II L'apport de la bioéthique à la réflexion sur la responsabilité sociale dans le domaine sanitaire

La reconnaissance et la mise en œuvre des notions de solidarité et d'équité dans le domaine de la santé n'est, bien entendu, pas chose nouvelle, y compris au plan international comme le montrent les stratégies et programmes développés par les organisations internationales spécialisées (OMS, Banque mondiale, OIT...).

Si ces actions n'ont pu combler le fossé entre pays industrialisés et pays en développement ni résoudre les questions d'exclusion qui existent dans les pays développés, la bioéthique peut-elle, alors, aider à poursuivre une réflexion visant à donner plus d'ampleur à la notion de responsabilité sociale, à la transformer d'un paramètre statistique en une réalité sociale et politique effective ?

A cet égard, il y a un certain bénéfice à tirer des caractères essentiels de la bioéthique : la pluridisciplinarité, le pluralisme et le débat organisé.

--**La pluridisciplinarité** permet de rappeler utilement que « la santé pour tous » n'est pas seulement un objectif quantitatif et statistique. Définir et mettre en œuvre des programmes adaptés de santé, c'est, en effet, comprendre la géographie sociale et culturelle des populations concernées. C'est ne pas oublier le rôle que l'éducation et la formation jouent à tous les niveaux pour mobiliser les acteurs de la santé.

--**Le pluralisme**, c'est précisément donner à chacun des acteurs concernés la place qui lui revient dans un processus complexe où se conjuguent différents modes de participation des uns et des autres. C'est construire la santé dans le cadre de la « maison commune » qu'est la société politique.

--**Le débat organisé**, que l'on pourrait qualifier de vision positive du processualisme bioéthique, vise à introduire dans des processus de choix, où l'expertise technique a une place importante, une dimension « démocratique » favorisant les voies d'un débat organisé parce

qu'argumenté et transparent ; un débat tourné vers l'action plus d'ailleurs que vers la recherche absolue du « consensus ».

La bioéthique fait ainsi de la quête de la solidarité une responsabilité partagée en fonction de la spécialité de chacun des acteurs, de leurs savoirs, de leurs arguments, de leur implication dans un processus commun. La responsabilité sociale face à la santé n'est plus alors seulement une question de ressources économiques ; elle devient la manifestation de choix éthiques et de société pris dans un contexte sociopolitique déterminé.